

## Epreuves périodiques de tir 2012

Selon les directives du département AIC du 26 mars 1996, les séances d'épreuves périodiques de tir sont organisées comme suit :

### Plan des tirs

#### Stand de tir de Vallorbe

Dates	Heures	Régions
Vendredi 25 mai	15 – 19 h, dernière inscription 18 h 30 Expert principal : Christophe Branco Tél. 076 / 377 12 05	Jorat, autres régions et hors canton
Samedi 16 juin	8 – 12 h, dernière inscription 11h30 Expert principal : Fritz Vogt Tél. 021 / 800 37 42	Broye, Nord vaudois, autres régions et hors canton

#### Dernière séance en 2012

Jeudi 9 août	15 – 17h30, dernière inscription 17 h Expert principal : Fritz Vogt Tél. 021 / 800 37 42	toutes les régions et hors canton
--------------	--	-----------------------------------

#### Stand de Tir de L'Isle/Cuarnens

Vendredi 4 mai	16 – 20 h, dernière inscription 19h30 Expert principal : Fritz Vogt Tél. 021 / 800 37 42	Gros-de-Vaud, Est vaudois, autres régions et hors canton
Samedi 5 mai	8 – 12 h, dernière inscription 11h30 Expert principal : Sven Sermier Tél. 079 / 471 78 08	Gros-de-Vaud, Est vaudois, autres régions et hors canton
Mardi 15 mai	17 – 20 h, dernière inscription 19h30 Expert principal : Fritz Vogt Tél. 021 / 800 37 42	toutes les régions et hors canton

#### Stand de tir de Longirod

Jeudi 26 avril	15h30 – 19h30, dernière inscription 19 h Expert principal : Fritz Vogt Tél. 021 / 800 37 42	La Côte, autres régions et hors canton
----------------	---	--

Jeudi 31 mai	15h30 – 19h30, dernière inscription 19 h Expert principal : Fritz Vogt Tél. 021 / 800 37 42	La Côte, autres régions et hors canton
Samedi 9 juin	8 – 11h30, dernière inscription 11 h Expert principal : René Thomas Tél. 024 / 498 24 83	La Côte, autres régions et hors canton

## Remarques

- Les chasseurs qui souhaitent accomplir l'épreuve voudront bien se présenter, sans inscription préalable, au stand et le jour de leur choix, selon le programme ci-dessus. Il n'y aura aucune convocation personnelle.
- L'année dernière, 98 tireurs ont accompli leur obligation à Vallorbe, 59 à L'Isle/Cuarnens et 25 à Longirod. Afin de diminuer les temps d'attente et le risque de se voir renvoyer pour manque de temps, il serait souhaitable, que les tireurs individuels des régions de la Côte, Lausanne, Jorat et Genève planifient une sortie à Longirod afin d'égaliser l'affluence dans les trois stands.
- A chaque séance de tir, un armurier, agréé par l'Etat, est sur place pour contrôler les armes et délivrer ou prolonger les cartes de contrôle des armes.
- Documents à présenter obligatoirement à l'inscription :
- **le permis de chasse, les cartes de contrôle des armes et une pièce d'identité.**
- Pour le tir à balle, chaque chasseur apporte des munitions de son choix, autorisées à la chasse et en suffisance.
- Pour le tir à grenaille, la munition est fournie sur place, **à cet effet l'émolument est majoré de Fr. 5.-** (Fr. 45.- au lieu de Fr 40.-) Le tir d'une autre munition est interdit.
- Le chasseur qui souhaite prendre une année ou deux « d'avance » peut le faire. S'il réussit, il est bon pour cinq ans, et en cas d'échec, les résultats obtenus lors du précédent tir périodique restent valables.

### Attention

**En dehors des dates et heures ci-dessus il n'y aura aucune autre séance de tir pour les épreuves périodiques.**

**La dernière séance en 2012 est le 9 août à Vallorbe.**

### Renseignements complémentaires auprès de :

F. Vogt  
Ch. sous le Mont 40  
1116 Cottens VD  
Tél. 021 / 800 37 42